



Mobilisation des psychologues : Après celles du 10 juin et du 28 septembre 2021, Acte III le 10 mars 2022 !

Les psychologues unitaires et rassemblés appellent au troisième acte de la mobilisation le 10 mars 2022. Ils demandent la prise en compte réelle des besoins de la population et le respect du cadre et des conditions d'exercice de la profession, ce qui suppose la mise en œuvre d'une autre politique.

Les organisations signataires décident de porter ensemble cette plateforme revendicative commune auprès du Premier Ministre.

- La reconnaissance de la place des psychologues dans l'ensemble de leurs champs d'exercice : santé, social, médico-social, éducation, travail, justice, formation et autres ;
- Le respect d'une pluralité d'approches tant théoriques que méthodologiques ;
- L'arrêt de tout encadrement hiérarchique contraire au code de déontologie et aux statuts et missions des psychologues ;
- Le refus de toute subordination au médical ;
- La reconnaissance et le respect du code de déontologie ;
- Le refus de création d'un ordre professionnel pour les psychologues ;
- L'extension de l'accès direct au psychologue dans les structures

publiques comme en libéral conventionné, sans limitation prédéterminée du nombre d'entretiens et de leur durée ;

- L'augmentation des postes de psychologues dans toutes les structures de service public et du secteur social et médico-social ;
- Le refus collectif des dispositifs prévoyant l'intervention des psychologues dans des conditions imposées et avec une rémunération dérisoire ;
- Le refus de la paupérisation et de la précarisation de la profession : niveau de rémunération, contractualisation, temps incomplets pour les salariés et faible tarif pour l'activité libérale ;
- Une revalorisation de la rémunération à la hauteur de la qualification et des responsabilités ainsi qu'une harmonisation la plus favorable des grilles dans l'ensemble des conventions collectives et des trois versants de la fonction publique ;
- L'ouverture d'une négociation sur la profession de psychologue, notamment sur les carrières, les rémunérations et les recrutements prenant en compte leurs différents champs d'exercice et leurs organisations représentatives.

Paris Rassemblement Place de la République à 13H30
Suivi d'une AG